

Offre d'une carte prépayée virtuelle Visa® de 5,00 \$CAN de Scotties® (l'« offre »)

Modalités officielles

UN ACHAT, UN ACCÈS À INTERNET ET UN COMPTE DE COURRIEL VALIDE SONT REQUIS.

- 1. CONSENTEMENT À ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ PAR LES MODALITÉS :** En participant à cette offre, vous confirmez avoir lu les présentes modalités (les « modalités ») et vous acceptez d'y être légalement lié.
- 2. OFFRE :** Produits Kruger s.e.c. (le « commanditaire ») offre aux clients admissibles de Scotties® la chance de recevoir une carte prépayée virtuelle Visa® de 5,00 \$CAN (la « récompense ») à l'achat d'au moins deux (2) produits participants (décrits à l'article 5 ci-dessous) chez un détaillant canadien participant autorisé, jusqu'à épuisement des stocks, dans le cadre d'une (1) transaction (un [1] seul reçu de caisse) effectuée pendant la période d'achat (définie à l'article 3 ci-dessous). Consulter l'article 6 pour savoir comment envoyer une demande pour cette offre.
- 3. PÉRIODE DE L'OFFRE ET DATES IMPORTANTES :** Pour être admissibles, les achats des produits participants (décrits à l'article 5 ci-dessous) doivent être effectués lors de une (1) transaction (et figurer sur un [1] seul reçu de caisse) entre le 15 juillet et le 15 octobre 2017 (la « période d'achat ») chez un détaillant participant autorisé au Canada, jusqu'à épuisement des stocks. Les demandes (définies à l'article 6 ci-dessous) doivent être reçues au plus tard le 30 octobre 2017 (la « date de clôture de l'offre »), à 23 h 59 min 59 s, heure normale du Pacifique (HNP). Les codes de récompense (définis à l'article 6 ci-dessous) doivent être échangés conformément aux présentes modalités, au plus tard le 31 octobre 2018, à 23 h 59 min 59 s (HNP) (la « date d'expiration des codes de récompense »). Afin d'éliminer tout doute, chaque code de récompense est unique et ne peut être utilisé qu'une (1) seule fois. Chaque code de récompense expirera automatiquement après sa première utilisation ou à la date d'expiration des codes de récompense (selon le cas qui se produit en premier). Tous les codes de récompense qui ne sont pas échangés conformément aux présentes modalités d'ici la date d'expiration des codes de récompense seront nuls et non avendus, sans engager la responsabilité de l'un ou l'autre des renoncataires (définis à l'article 9 ci-dessous).
- 4. ADMISSIBILITÉ :** Pour participer à cette offre, vous devez être un résident autorisé du Canada, être domicilié au Canada, avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence au moment de votre participation, et détenir un compte de courriel valide. Les employés, dirigeants, administrateurs, agents et représentants du commanditaire, de Snipp Interactive Inc., de Swift Prepaid Solutions, de leurs sociétés affiliées et sociétés apparentées, y compris, sans toutefois s'y limiter, de leurs société mère, sociétés sœurs et filiales respectives, des agences publicitaires et promotionnelles, et de toute autre entité participant à l'élaboration ou à l'administration de la présente offre (collectivement, les « parties à l'offre »), y compris les fournisseurs de produits ou services

associés à l'offre, ainsi que les membres de leur famille immédiate et les personnes domiciliées à la même adresse que l'un d'eux ne sont pas admissibles à la présente offre. Aux fins des présentes modalités, les membres de la famille immédiate sont définis comme étant la mère, le père, les frères, les sœurs, les fils, les filles ou le conjoint légal ou de fait, peu importe leur lieu de résidence. Les groupes, clubs, organisations, entreprises et entités commerciales et non commerciales ne peuvent pas participer.

5. **PRODUITS PARTICIPANTS** : Les deux (2) produits participants (« **produits participants** ») suivants sont offerts dans les magasins de détail participants autorisés du Canada, jusqu'à épuisement des stocks et sous réserve des disponibilités : papiers-mouchoirs à deux épaisseurs Scotties®' Original dans un emballage multiple de 6 boîtes (**CUP 0 61328 80136 6**) OU de 9 boîtes (**CUP 0 61328 80105 2**). Les achats effectués par ou pour le compte d'un groupe, d'un club, d'une organisation, d'une entreprise ou d'une entité commerciale ou non commerciale ne seront pas acceptés et ne seront pas admissibles à cette offre, ni ceux faits sur un site Web de détaillant.

6. **MODE DE PARTICIPATION** : Avant de participer, toute personne admissible doit s'assurer : i) d'acheter au moins deux (2) produits participants chez un détaillant participant autorisé au Canada dans le cadre de une (1) transaction (un [1] seul reçu de caisse) pendant la période d'achat; ii) que le reçu de caisse porte le nom du détaillant et la date de l'achat (se situant dans la période d'achat, définie à l'article 3 ci-dessus); iii) d'ajouter une étoile ou une coche à côté des deux (2) produits participants figurant sur le reçu de caisse; iv) de prendre une photo (au format png, jpeg, pdf, tiff ou targa, pour un fichier ne dépassant pas 10 Mo) du reçu de caisse complet (remarque : les consommateurs sont invités à dissimuler tout renseignement personnel apparaissant sur le reçu de caisse); et v) d'envoyer sa demande en suivant les étapes suivantes :
 - a. Consultez le site www.RecompensesScotties.ca.

 - b. Entrez une adresse électronique valide et cliquez sur le bouton « Télécharger » pour ajouter la photo (au format png, jpeg, pdf, tiff ou targa, pour un fichier ne dépassant pas 10 Mo) de votre reçu de caisse, comme indiqué ci-dessus.

 - c. Dès réception de ces renseignements par le commanditaire, vous serez dirigé vers une page Web générée automatiquement. Suivez les directives apparaissant à l'écran et remplissez entièrement le formulaire de demande en ligne, en prenant soin de fournir votre prénom, votre nom, votre adresse postale complète, y compris votre code postal, un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre le jour, y compris l'indicatif régional. Cochez la case appropriée pour indiquer que vous avez atteint l'âge de la majorité dans votre province ou votre territoire de résidence. Cochez la case appropriée pour indiquer que vous avez lu les

présentes modalités et que vous acceptez d'y être légalement lié. Cochez la case appropriée pour confirmer que vous acceptez de recevoir un courriel du commanditaire à propos de cette offre qui, si le commanditaire détermine, à son entière et absolue discrétion, que votre demande est valide, contiendra votre code de récompense personnel (le « **code de récompense** »). Cliquez sur « Envoyer » pour envoyer votre formulaire de demande (la « **demande** ») dûment rempli.

- d. Après avoir cliqué sur « Envoyer », vous serez dirigé vers une nouvelle page Web contenant le message « *Merci! Nous avons reçu votre demande. Conservez votre reçu de caisse original, car on pourrait vous demander de le fournir. Veuillez prévoir 48 heures pour le processus de validation. Le statut de votre demande sera envoyé par courriel. Lorsque ce délai aura pris fin, veuillez vérifier votre boîte de réception et votre dossier de courrier indésirable pour voir si vous avez reçu un courriel du commanditaire, avec la ligne de mention objet "Code de récompense de SCOTTIES" ».*
- e. Si, pour une raison quelconque, un problème survient lors de l'envoi de votre demande, vous recevrez un courriel du commanditaire qui, entre autres choses, indiquera la raison pour laquelle votre demande ne peut pas être traitée à ce moment-là.
- f. REMARQUE : si vous avez des questions au sujet de la demande que vous avez envoyée, veuillez visiter le site Web www.RecompenseScotties.ca et consultez la page Web de la FAQ et/ou envoyez un courriel à l'adresse soutien@RecompensesScotties.ca.

IMPORTANT : VOUS DEVEZ CONSERVER VOTRE REÇU DE CAISSE ORIGINAL. Le commanditaire se réserve le droit de demander, en tout temps et pour quelque raison que ce soit, le reçu de caisse original sur lequel figurent les achats associés à la présente offre pour une vérification supplémentaire.

- 7. **TRAITEMENT DES DEMANDES :** Le traitement d'une demande prendra 48 heures à partir du moment où la demande est reçue par le commanditaire ou au nom de celui-ci. Une fois votre demande traitée, vous recevrez un courriel contenant votre code de récompense (passez à l'article 8) ou la raison pour laquelle votre demande n'a pu être traitée à ce moment-là. Il incombe aux participants de vérifier leurs messages électroniques, notamment leur boîte de réception et leur dossier de courrier indésirable, pour vérifier s'ils ont reçu leur code de récompense. Les renoncataires (définis à l'article 9 ci-dessous) se dégagent de toute responsabilité et ne peuvent être tenus responsables des communications électroniques qui ne sont pas distribuables pour quelque raison que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, en raison de toute forme de filtrage actif ou

passif de toute nature, ou d'un espace insuffisant dans la boîte de réception d'un participant l'empêchant de recevoir des messages électroniques ou toute autre communication.

8. **DISTRIBUTION DES CODES DE RÉCOMPENSE** : Les participants admissibles à recevoir un code de récompense (tel que déterminé par le commanditaire à son entière et absolue discrétion, conformément aux présentes modalités) recevront par courriel un code de récompense. Dans le courriel, les participants seront invités à cliquer sur le lien fourni dans le courriel pour activer leur récompense.
- a. Le lien vous mènera vers une page Web d'une tierce partie qui vous demandera un nom d'utilisateur. Si vous réclamez une récompense pour la première fois, créez un nom d'utilisateur. Si ce n'est pas la première fois que vous réclamez une récompense, entrez votre nom d'utilisateur existant.
 - b. Entrez votre code de récompense et sélectionnez un compte prépayé virtuel Visa® disponible pour utilisation immédiate en ligne ou au téléphone, partout où la carte de débit Visa® est acceptée.
 - c. Pour utiliser votre carte prépayée virtuelle Visa®, entrez les chiffres de la carte lors de votre prochain achat en ligne ou au téléphone conformément à l'article 8e.
 - d. Les cartes prépayées virtuelles Visa® sont assujetties aux modalités énoncées par l'émetteur. Vous pouvez les consulter au [indiquer le lien]. La carte prépayée virtuelle Visa® ne peut pas être échangée contre de l'argent comptant ou autrement. Si un achat excède la valeur de la carte prépayée virtuelle Visa® (ou le solde disponible au moment de l'achat), le participant devra payer le montant excédentaire à la valeur de 5,00 \$CAN de la carte prépayée virtuelle Visa® (y compris les taxes applicables). Si un achat n'excède pas la valeur de la carte prépayée virtuelle Visa®, le solde disponible ne sera pas payé au comptant au participant, mais restera sur la carte prépayée virtuelle Visa® jusqu'à sa date d'expiration. La carte prépayée virtuelle Visa® doit être acceptée telle qu'elle est décernée, sans aucune substitution, elle n'est ni transférable ni revendable, et ne possède aucune valeur au comptant. Il incombe aux participants de s'assurer que personne d'autre n'imprime ou ne tente de télécharger leur carte prépayée virtuelle Visa® de 5,00 \$.
 - e. **RAPPEL** : Vous ne pouvez cliquer qu'une (1) seule fois sur le code de récompense. Les codes de récompense doivent être échangés conformément aux présentes modalités d'ici la date d'expiration des codes de récompense. Tous les codes de récompense qui ne sont pas

échangés conformément aux présentes modalités d'ici la date d'expiration des codes de récompense seront nuls et non avenue, sans engager la responsabilité du commanditaire ou de l'un ou l'autre des renonciataires (définis à l'article 9 ci-dessous).

- f. Aucun des renonciataires (définis à l'article 9 ci-dessous) ne fait de déclaration ni n'offre une garantie, explicite ou implicite, en ce qui concerne la qualité ou la convenance de toute récompense décernée dans le cadre de l'offre. Dans la pleine mesure permise par la loi applicable, chaque personne qui reçoit une récompense comprend et reconnaît qu'elle ne peut pas réclamer un remboursement ni tenter une action juridique ou un recours équitable contre le commanditaire ou l'un ou l'autre des renonciataires (définis à l'article 9 ci-dessous), si sa récompense (ou toute portion de celle-ci) ne convient pas à son usage particulier ou n'est pas satisfaisante.

9. **Limites : une (1) seule récompense et, par conséquent, une (1) seule demande, par ménage, même si plus de deux (2) produits participants figurent sur le reçu de caisse. Une (1) seule personne peut envoyer une demande au nom du foyer. Chaque reçu de caisse ne peut être utilisé qu'une (1) seule fois dans le cadre de la présente offre.** Pour plus de certitude et pour éviter tout doute, une personne ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse électronique pour participer à cette offre et tous les renseignements personnels qu'elle fournit doivent être véridiques et exacts. Autrement dit, une personne ou un ménage ne peut envoyer un reçu de caisse qu'une seule fois, même s'il indique que plus de deux (2) produits participants ont été achetés (et dans ce cas, le foyer n'est admissible qu'à un [1] seul code de récompense). C'EST-À-DIRE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE, QUELLE QU'ELLE SOIT, UN MÉNAGE OU UNE PERSONNE NE SERA ADMISSIBLE À RECEVOIR PLUS DE UN (1) CODE DE RÉCOMPENSE OU PLUS DE UNE (1) RÉCOMPENSE. Si le commanditaire découvre (en se basant sur des preuves ou d'autres renseignements auxquels il a accès, ou apprend autrement) qu'une personne a tenté : i) d'obtenir plus de une (1) récompense par personne ou foyer; ii) d'obtenir plus de un (1) code de récompense par personne ou foyer; iii) d'utiliser un reçu de caisse plus de une (1) fois; iv) d'échanger un code de récompense plus de une (1) fois; v) d'entrer un faux code de récompense sans en avoir obtenu un de façon légitime et conformément aux présentes modalités; **vi)** d'entrer à nouveau un code de récompense après l'avoir déjà utilisé; **vii)** d'utiliser un code de récompense ou tout autre renseignement (y compris, sans toutefois s'y limiter, un reçu de caisse) qui a été falsifié, manipulé ou autrement altéré de quelque façon que ce soit; et/ou **viii)** d'utiliser plusieurs noms, identités, adresses de courriel, adresses postales, ou un système ou programme automatisé ou robotisé, ou faisant appel à des scripts ou à des macros, ou tout autre moyen contraire à l'interprétation du commanditaire quant à la lettre et à l'esprit des présentes modalités pour participer ou autrement s'inscrire ou perturber la présente offre; sa demande sera disqualifiée de l'offre, à l'entière et absolue

discrétion du commanditaire. Votre demande peut être rejetée si (à l'entière et absolue discrétion du commanditaire) le formulaire de demande ne contient pas tous les renseignements requis ou si elle n'est pas envoyée et reçue conformément aux présentes modalités. Le commanditaire, les parties à l'offre et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, agents, représentants, successeurs et cessionnaires respectifs (collectivement, les « **renonciataires** ») n'assument aucune responsabilité en ce qui a trait aux demandes et/ou à toute autre information parvenues en retard, perdues, mal dirigées, retardées, incomplètes ou incompatibles (lesquelles seront annulées).

Note to client: The highlighted Roman numerals had to be fixed because “V” was repeated in the English. Please fix the English.

10. **VÉRIFICATION** : Toutes les demandes, tous les reçus de caisse et toute information s'y rapportant sont assujettis à une vérification à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, d'exiger une preuve d'identification et/ou d'admissibilité (dans une forme qu'il juge acceptable, y compris, sans toutefois s'y limiter, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) : i) pour vérifier l'admissibilité d'une personne à la présente offre; ii) pour vérifier l'admissibilité et/ou la légitimité de toute demande, tout reçu de caisse ou autre information envoyée (ou prétendument envoyée) pour profiter de l'offre; et/ou iii) pour toute autre raison que le commanditaire juge nécessaire, à son entière et absolue discrétion, afin d'administrer la présente offre, conformément à l'interprétation du commanditaire quant à la lettre et à l'esprit des présentes modalités. Le commanditaire peut, à son entière et absolue discrétion, disqualifier toute demande, tout code de récompense et/ou toute personne, si une telle preuve n'est pas fournie à son entière satisfaction dans le délai spécifié. Une preuve de transmission (cachet, copie ou capture d'écran, etc.) ou d'une tentative de transmission d'une demande ou de toute communication, ne constitue pas une preuve de réception par les ordinateurs de l'offre ou le commanditaire. Seul l'instrument horaire officiel du commanditaire déterminera l'heure aux fins de la présente offre.

11. **CONDITIONS GÉNÉRALES** :

- Toutes les demandes deviennent la propriété du commanditaire. La présente offre est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales, et à tous les règlements municipaux applicables. Les décisions du commanditaire en ce qui concerne tous les aspects de la présente offre, y compris, sans toutefois s'y limiter, toute décision concernant l'admissibilité ou la disqualification d'une demande, d'un code de récompense et/ou d'un participant, sont définitives et exécutoires à l'égard de tous les participants, et sans droit d'appel. TOUTE PERSONNE RÉPUTÉE PAR LE COMMANDITAIRE ÊTRE EN VIOLATION DES PRÉSENTES MODALITÉS POUR QUELQUE

RAISON QUE CE SOIT, CONFORMÉMENT À L'INTERPRÉTATION DU COMMANDITAIRE QUANT À LA LETTRE ET À L'ESPRIT DESDITES MODALITÉS, POURRA ÊTRE DISQUALIFIÉE EN TOUT TEMPS, À L'ENTIÈRE ET ABSOLUE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE.

- Les renoncataires se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne : i) toute défaillance d'un site Web ou d'une plateforme; ii) toute défektivité technique ou autre problème de quelque nature que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, ceux affectant le réseau ou les lignes téléphoniques, les systèmes informatiques en ligne, les serveurs, les fournisseurs d'accès, le matériel ou les logiciels informatiques; iii) toute demande, tout code de récompense ainsi que toute récompense ou autre information qui ne sont pas reçus, consignés, inscrits, ou qui autrement ne fonctionnent pas correctement, pour quelque raison que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, à cause de problèmes techniques ou de l'encombrement du réseau Internet ou de tout site Web; iv) tout préjudice ou dommage subi par l'ordinateur d'un participant ou d'une autre personne et découlant ou résultant de la participation à la présente offre; v) toute personne identifiée incorrectement et/ou faussement comme étant admissible à un code de récompense; et/ou **vi**) toute combinaison de ce qui précède.

Note to client: The highlighted Roman numeral had to be fixed because "V" was repeated in the English. Please fix the English.

- En cas de litige concernant la personne ayant envoyé une demande, le commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, de considérer que la demande a été envoyée par le titulaire autorisé du compte de courriel ou du numéro de téléphone mobile utilisé pour envoyer la demande. Le « titulaire autorisé du compte » est défini comme étant la personne à qui l'adresse électronique est assignée par un fournisseur de services Internet, un fournisseur de services en ligne ou par toute autre organisation responsable de l'attribution des adresses électroniques du domaine associé à l'adresse électronique de laquelle la demande est envoyée, ou le fournisseur de services responsable de l'attribution des numéros de téléphones mobiles associés au numéro à partir duquel la demande est envoyée. On peut demander à un participant de fournir une preuve (dans une forme que le commanditaire juge acceptable, y compris, sans toutefois s'y limiter, une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement) qu'il est le titulaire autorisé du compte associé à la demande en question.
- Si, pour une raison ou une autre, tout aspect de la présente offre ne peut se dérouler comme prévu, notamment à cause d'une infection par un virus, d'une défaillance de réseau, d'un bogue informatique, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance

technique ou de toute autre raison indépendante de la volonté du commanditaire, et qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le bon déroulement de la présente offre, le commanditaire peut, à sa discrétion exclusive, annuler, terminer, modifier ou suspendre l'offre ou invalider toutes les offres touchées.

- Si, en raison d'une erreur d'impression, de production, en ligne, sur Internet, d'ordinateur, d'une erreur technique ou de toute autre erreur, quelle qu'elle soit, plus de récompenses sont réclamées que le nombre prévu conformément aux présentes modalités, en plus d'avoir le droit de mettre immédiatement fin à la présente offre, le commanditaire se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et tout pouvoir, d'annuler les demandes de récompense invalides.
- Le commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, de changer les dates, les délais et/ou les autres mécanismes stipulés dans les présentes modalités, dans la mesure réputée nécessaire, afin de vérifier la conformité de toute information avec les présentes modalités, ou en raison de problèmes techniques ou de toute circonstance qui, de l'avis du commanditaire, à son entière et absolue discrétion, compromet l'administration de l'offre, tel qu'elle est prévue aux présentes modalités, ou pour toute autre raison.
- Si vous tentez de compromettre l'intégrité ou le déroulement légitime de la présente offre, en piratant le système informatique, en trichant ou en commettant une fraude, le commanditaire peut vous réclamer des dommages-intérêts dans la pleine mesure permise par la loi. Le commanditaire peut aussi vous interdire de participer à toutes ses futures offres, promotions ou futurs concours. Dans l'éventualité peu probable d'un litige, la décision du commanditaire sera définitive.
- Les renoncataires se dégagent de toute responsabilité en ce qui a trait à tout préjudice (y compris, sans s'y limiter, tout dommage indirect, particulier ou consécutif, ou perte de profit), dépense, dommage, préjudice personnel, dommage matériel, blessure, accident, décès, maladie ou toute obligation de quelque nature que ce soit (résultant ou non de la négligence d'une personne) liée à la présente offre ou à l'acceptation et à l'utilisation de la récompense. Vous reconnaissez et convenez qu'en présentant un code de récompense et en utilisant la récompense, vous acceptez la limite de responsabilité décrite dans le présent alinéa.
- Si une disposition ou partie des présentes modalités est réputée invalide ou légalement inexécutoire, cette portion sera réputée exclue et le reste des dispositions des modalités demeureront valides et exécutoires dans la pleine mesure permise par la loi.

- En participant à la présente offre, chaque participant consent explicitement à ce que le commanditaire, ses agents et/ou représentants consignent, partagent et utilisent les renseignements personnels figurant sur sa demande uniquement dans le but d'administrer l'offre et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire (accessible au <http://www.krugerproducts.ca/common/legal/fr/privacy.php>). Cette section ne limite aucunement toute autre autorisation que pourrait fournir une personne au commanditaire ou à d'autres personnes en relation avec la collecte, l'utilisation et/ou la divulgation de ses renseignements personnels.
- En cas d'incohérence ou de divergence entre la version anglaise des modalités et les déclarations ou autres affirmations contenues dans tout document relatif à l'offre, y compris, mais sans s'y limiter, le formulaire de demande, la version française de ces modalités, les publicités au point de vente, à la télévision, en format imprimé ou en ligne et/ou toute instruction ou interprétation des présentes modalités donnée par un représentant du commanditaire, la version anglaise des modalités prévaudra, régira et dominera dans la pleine mesure permise par la loi.
- Swift Prepaid Solutions est le fournisseur de service pour votre compte de réclamation et autres comptes de carte connexes. Votre commanditaire du programme est l'entité qui a mis en marché ou distribué la récompense, et est un client direct ou indirect de Swift Prepaid Solutions. La carte prépayée Visa® est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples, en vertu d'une licence de Visa Int.

© 2017 Kruger Products s.e.c. ®' Scotties est une marque déposée de Kimberly-Clark Worldwide, Inc., utilisée sous licence.

La carte prépayée Visa® est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples, en vertu d'une licence de Visa Int. * Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence par la Compagnie de Fiducie Peoples.

La carte prépayée virtuelle Visa® est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples, en vertu d'une licence de Visa Inc.

Note: Verify which one will be used.